

Avis publics



ORDONNANCES NUMÉROS 2018-26-087 À 2018-26-094

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté à sa séance du 3 décembre 2018, les ordonnances suivantes :

ORDONNANCE NUMÉRO 2018-26-087, permettant l'installation de panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Saint-Zotique afin de sécuriser les abords de l'Hôpital Santa-Cabrini, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3);

ORDONNANCE NUMÉRO 2018-26-088, permettant la mise à sens unique vers le sud de la 36^e Avenue, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3);

ORDONNANCE NUMÉRO 2018-26-089, interdisant le virage à gauche en tout temps, sur la rue Beaubien, aux approches nord et sud, de l'intersection du boulevard Pie-IX, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3);

ORDONNANCE NUMÉRO 2018-26-090, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur les sites identifiés dans l'annexe A, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

ORDONNANCE NUMÉRO 2018-26-091, permettant de vendre des articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques, exclusivement sur les sites identifiés à cet effet dans l'annexe A, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);

ORDONNANCE NUMÉRO 2018-26-092, permettant la fermeture de rue(s) sur le site identifié à cet effet dans l'annexe A, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3);

ORDONNANCE NUMÉRO 2018-26-093, permettant d'annoncer l'événement, d'installer et de maintenir une bannière portant le nom de l'événement et des partenaires, sur le site identifié dans l'annexe A, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (01-279, article 521);

ORDONNANCE NUMÉRO 2018-26-094, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon le site, les dates et l'horaire de l'événement indiqué dans l'annexe A, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 11 décembre 2018.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux

Pour les événements tenus à partir du 21 décembre 2018 - No de sommaire : 1180081017

A.S. Amplification sonore (*1)

V.P.A. Vente de produits alimentaires (*2)

V.P.P. Vente de produits promotionnels (*2)

C.V.A. Consommation et vente d'alcool (*2)

F.R. Fermeture de rue (s) (*3)

V.H. Véhicule hippomobile (*4)

R.C. Ralentissement de la circulation (*3)

URB. Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5)

MAR. Marquage au sol/propreté/mobilier urbain

Références aux règlements municipaux concernés

*1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;

*2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;

*3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;

*4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;

*5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;

*6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.

Détails de l'événement	Foule attendue	Date(s) et heures occupation du domaine public	Parc, espace vert ou place publique	Rue (s) et trottoir (s)	A.S. *1	V.P.A. *2	V. P.P. *2	C.V. A. *2	F.R. *3	V.H. *4	R.C. *3	URB. *5	MAR. *6	t
<p>1</p> <p>Événement : Animation des patinoires dans les parcs Contenu : Animations diverses pour la saison hivernale Promoteur : Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie Adresse : 5650, rue D'Iberville, Montréal, Qc, H2G 2B3 Représenté par : Soledad Malkassoff</p>	N/A	Événement : 15 décembre 2018 au 24 mars 2019 (10 h à 22 h)	Parc du Pélican Parc de la Petite-Italie Parc Père Marquette Parc De Gaspé Parc Molson	N/A	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	La programmation de l'animation hivernale est autorisée par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. La diffusion sonore sera limitée afin de favoriser la quiétude des riverains. Toute nouvelle proposition durant la saison devra faire l'objet d'une approbation.
<p>2</p> <p>Événement : La Classique Beaubien, édition hivernale Contenu : Collecte de fonds Promoteur : Fondation Parcs et Jeunes Sportifs de Rosemont Adresse : 417, rue Saint-Pierre, suite 604, Montréal, Qc, H2Y 2M4 Représenté par : Nicolas Brabant</p>	200	Montage : 9 février 2019 (8 h à 9 h) Événement : 9 février 2019 (9 h à 18 h) Démontage : 9 février 2019 (18 h à 19 h) Remis au 10 février 2019 en cas d'intempéries	Beaubien	N/A	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Occupation du chalet - Permis d'alcool pour consommation d'alcool dans une zone circonscrite à cet effet, de 12 h à 18 h.
<p>3</p> <p>Événement : Carnaval d'hiver Contenu : Fête de quartier Promoteur : Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont Adresse : 6755, 36e Avenue, Montréal, Qc, H1T 2Z9 Représenté par : Karine Brunet-Laniel</p>	300	Montage : 17 février 2019 (8 h à 12 h) Événement : 17 février 2019 (12 h à 16 h) Démontage : 17 février 2019 (16 h à 17 h 30) Remis au 23 ou 24 février 2019 en cas d'intempéries	Parc Molson	N/A	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	

ANNEXE A : Demande de dérogations aux règlements municipaux

Pour les événements tenus à partir du 21 décembre 2018 - No de sommaire : 1180081017

A.S. Amplification sonore (*1)

V.P.A. Vente de produits alimentaires (*2)

V.P.P. Vente de produits promotionnels (*2)

C.V.A. Consommation et vente d'alcool (*2)

F.R. Fermeture de rue (s) (*3)

V.H. Véhicule hippomobile (*4)

R.C. Ralentissement de la circulation (*3)

URB. Urbanisme/affichage/bannières au-dessus de la rue (*5)

MAR. Marquage au sol/propreté/mobilier urbain

Références aux règlements municipaux concernés

*1 Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;

*2 Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;

*3 Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3;

*4 Règlement sur les véhicules hippomobiles, R.R.V.M., chapitre V-1, article 22;

*5 Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;

*6 Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.

Détails de l'événement	Foule attendue	Date(s) et heures occupation du domaine public	Parc, espace vert ou place publique	Rue (s) et trottoir (s)	A.S. *1	V.P.A. *2	V. P.P. *2	C.V. A. *2	F.R. *3	V.H. *4	R.C. *3	URB. *5	MAR. *6	t
4 Événement : Course TROIS, 2, 1, GO! Contenu : Collecte de fonds Promoteur : Regroupement pour la Trisomie 21 Adresse : 1A-3250, boulevard St-Joseph Est, Montréal, Qc, H1Y 3G2 Représenté par : Sarah-Élizabeth Meehan	1 000	Montage : 23 août 2019 (17 h à 20 h) et 24 août 2019 (5 h à 9 h) Événement : 24 août 2019 (9 h à 15 h) Démontage : 24 août 2019 (15 h à 16 h 30)	Parc Maisonneuve	N/A	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Utilisation du chalet
5 Événement : Festival Mile Ex End Montréal Contenu : Festival de musique avec des artistes de la scène locale et internationale Promoteur : Corporation Mile End Musique Montréal Adresse : 3774, rue Saint-Denis, Montréal, Qc, H2W 2M1 Représenté par : Isabelle Larouche	10 000	Montage sur rue et dans le parc : 26 août (8 h) au 29 août 2019 (11 h 59) Événement : 30 août au 2 septembre 2019 (12 h à 23 h 59) Démontage sur rue et le parc : 2 septembre (0 h) au 4 septembre 2019 (22 h)	Parc Linéaire du Réseau-Vert	Fermetures partielles ou complètes : 1. rue Marmier, entre la rue Saint-Denis et l'avenue Casgrain; 2. avenue De Gaspé, entre le parc linéaire du Réseau-Vert (espace vert situé près du 5795, avenue De Gaspé) et la rue de Bellechasse; 3. avenue Cagrain, entre les rues Marmier et de Bellechasse; 4. parc linéaire du Réseau-Vert (espace vert situé près du 5795, avenue De Gaspé); 5. piste multifonctionnelle du Réseau-Vert (longeant la voie ferrée) entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue Henri-Julien; 6. rue des Carrières, entre l'avenue Henri-Julien et la rue Saint-Denis; 7. avenue Henri-Julien, entre les rues des Carrières et de Bellechasse; 8. rue Saint-Dominique, entre la piste multifonctionnelle du Réseau-Vert (longeant la voie ferrée) et la rue de Bellechasse.	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Une attention spéciale sera portée à la fluidité de la circulation automobile, piétonnière et cycliste pendant le montage et le démontage de l'événement. Des fermetures partielles sont prévues pour la gestion de la foule en cas de forte affluence.